

Accélérateurs d'opportunités

Des programmes pour vous accompagner dans votre croissance.

Programme Transition durable



Le programme Accélérateurs d'opportunités – Transition durable, offrant une subvention jusqu'à 25 000 \$, vise à faciliter la transition des entreprises vers un modèle d'affaires qui soit plus durable et plus responsable.

Nature de l'aide financière

Les entreprises peuvent demander une contribution non remboursable jusqu'à 25 000 \$ cumulée, couvrant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. Cette demande doit être d'un minimum de 10 000 \$.

Volet Diagnostic technique	Pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action qui aide à définir la consommation d'une ou plusieurs ressource(s) et leurs émissions/impacts.	Jusqu'à 10 000 \$ Manufacturier et industriel
Volet Équipement ou intégration technologique	Pour un projet d'investissement ayant un impact notable sur l'empreinte environnementale découlant des opérations de l'entreprise.	Jusqu'à 25 000 \$
Volet Certification	Pour une démarche structurée d'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables menant à l'obtention d'une certification reconnue par Laval économique et facilitant l'accès à de nouveaux marchés pour des produits.	Jusqu'à 10 000 \$

Objectifs du programme

- La diminution de l'empreinte environnementale des entreprises (dont énergie, eau, gaz à effet de serre, gestion des matières, etc.).
- Le développement de nouvelles opportunités de croissance, de développement de marchés et de positionnement stratégique.
- La réalisation de projets d'innovation durable et à d'intégration de technologies propres.
- La transition vers des énergies renouvelables et des projets d'efficacité énergétique.

Comité de sélection

À la suite de la réception d'un dossier complet et de la validation des renseignements, la demande sera évaluée par le comité. Ce dernier effectue la sélection des bénéficiaires d'aide selon les modalités et conditions prévues au programme.

L'admissibilité est sous réserve de la disponibilité des fonds. Le montant d'aide financière peut varier selon les budgets disponibles et faire l'objet de certaines conditions.

Critères d'admissibilité

1 Critères généraux

- Personne morale qui possède un numéro d'entreprise du Québec (NEQ).
- Entreprise établie à Laval, opérationnelle depuis au moins 2 ans.
- Entreprise ayant un chiffre d'affaires de plus de 1M\$.
- Démontrer la capacité financière à assurer la continuité des opérations.
- Projet réalisé à Laval avec une mise de fonds d'au moins 30% des dépenses admissibles.
- Projet non débuté avant l'acceptation de la candidature, à réaliser dans les 12 mois suivant l'octroi de l'aide financière.

3 Dépenses admissibles

Matériels et équipements* : Acquisition capitalisable et implantation de matériels, d'équipements ou de technologies propres visant directement à réduire l'empreinte environnementale (exclusions : logiciels, équipements d'automatisation et de robotisation, serveurs).

Projets de vitrine technologique : Frais externes pour l'intégration de projets de vitrine technologique (cleantech ou similaire) afin de tester des innovations en contexte réel, avec un objectif principal de réduction de l'empreinte environnementale.

Honoraires professionnels et services-conseils : Frais connexes liés aux services-conseils, pour la réalisation d'un diagnostic technique pour l'implantation de pratiques d'affaires durables ou l'obtention de certifications environnementales reconnues par Laval économique.

* Excluant les équipements roulants motorisés

2 Secteurs d'activité admissibles

- Industries manufacturières, d'assemblage, de transformation ou de fabrication.
- Transformation alimentaire.
- Agriculture (spécifiquement pour faciliter la transition énergétique).
- Haute technologie (aérospatiale, sciences de la vie, TIC, technologies propres).
- Transport et logistique (exclusions : entreposage, transport routier indépendant, concessionnaires et services de réparation automobile).
- Service aux entreprises (exclusions : commerce de détail, restaurants, services professionnels et financiers, professions régies par un ordre, construction, garderies, centres de formation).
- Industrie touristique (centre récréotouristique ou d'hébergement).
- Secteurs jugés prioritaires ou stratégiques.
- Entreprise en économie sociale, impliquée en transformation et en fabrication.

Porte d'entrée des entreprises sur le territoire lavallois, Laval économique est un groupe d'experts en solutions d'affaires pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur développement de façon innovante, responsable et durable ou pour celles qui désirent s'implanter à Laval.

Ça vous parle? Alors discutons.

Jacques Grou
Commissaire

📞 438 993-1350

✉️ j.grou@laval.ca

🌐 lavaleconomique.com